

# La pratique de l'agriculture biologique créatrice d'emploi ? Évaluation de l'impact sur la quantité de travail agricole.

François Hild<sup>1</sup>, Déborah Massis<sup>2</sup>

Avec le programme « Ambition BIO 2017 », la France a pour objectif de doubler ses surfaces agricoles cultivées sous la certification « Agriculture Biologique » d'ici 2017. Une augmentation du nombre des exploitations agricoles se tournant vers la pratique du bio, pour au moins une partie de leur production, est donc attendue dans les années à venir.

L'agriculture biologique y est également présentée comme un secteur créateur d'emplois ancrés sur le territoire, non délocalisables. Ce point a retenu notre attention. Quel est son impact sur la quantité de travail agricole globale ? Et, plus précisément, comment se traduit-il en termes d'emploi salarié non familial ? Nous proposons d'en faire une évaluation.

Notre étude s'appuie sur les données du recensement agricole 2010 (RA 2010) et de l'Enquête sur la Structure des Exploitations Agricoles 2013 (ESEA 2013), enrichies par les fichiers administratifs de l'Agence Bio.

La méthode mise en œuvre sera celle des doubles différences avec appariement sur score de propension. Elle s'appuie sur le modèle causal proposé par Rubin en 1974, qui vise à comparer les performances d'individus qui reçoivent un « traitement » avec celles d'individus qui ne le reçoivent pas. Ici, les individus seront des exploitations agricoles et le « traitement » sera le fait d'avoir une pratique « bio ». Cette méthode permet de prendre en compte le phénomène d'auto-sélection qui implique que les exploitations « bio » n'ont pas *a priori* des volumes de travail identiques à celui des exploitations conventionnelles.

Le groupe d'exploitations « bio » (groupe traité) est donc comparé à des exploitations pratiquant l'agriculture conventionnelle. Ce groupe de comparaison dit groupe de contrôle est construit à partir des valeurs du score de propension. Celui-ci mesure dans notre cas la propension à pratiquer l'agriculture biologique. À partir de ce score de propension, calculé sur la base des caractéristiques observables des exploitations agricoles, il est possible d'effectuer un appariement entre des exploitations « bio » et des exploitations conventionnelles comparables. Nous appliquons en outre une double différenciation afin d'éliminer certains critères inobservables intervenant dans le choix de pratiquer l'agriculture biologique. On corrige ainsi des biais de sélection qui pourraient en découler.

La pratique du bio est souvent associée à d'autres activités de valorisation de la production agricole, telles que la commercialisation en circuit-court ou les activités de diversification. Elles-mêmes peuvent générer une quantité de travail agricole supplémentaire. Nous dissocions les exploitations agricoles étant uniquement « bio » de celles combinant « bio » et autres valorisations. Une première évaluation porte sur l'impact de la seule pratique du bio. Puis, nous étudions la sensibilité des résultats obtenus au fait de rajouter dans notre échantillon des exploitations pratiquant d'autres activités de valorisation.

Le passage de la pratique conventionnelle à une démarche « bio » s'inscrit dans la durée. Les

---

<sup>1</sup> INSEE - PSAR "Études Économiques Régionales" - francois.hild@insee.fr

<sup>2</sup> Pôle Méthodes Statistiques - SSP - TOULOUSE (Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt) - deborah.massis@agriculture.gouv.fr

résultats trouvés sur un cycle de 3 ans doivent être consolidés sur une période plus longue. Il sera intéressant de prolonger ce travail avec les données futures d'ESEA 2016.

**Domaine :** méthodes économétriques d'évaluation d'impacts